RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7C0037F1-72E3-4D7F-8627-F1ACA9209C95

AGAPES
Société anonyme au capital de 136.633.328 €
Siège social : 4 rue de l'Espoir
59260 LEZENNES
477 380 422 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à 8h30, les actionnaires de la société AGAPES se sont réunis en assemblée générale mixte (l'« Assemblée Générale »)au siège social et par visioconférence sur la convocation en date du 7 avril 2025 qui leur a été faite par la présidente du conseil d'administration, par courriers postaux et invitations électroniques.

Marion MENET, en sa qualité de présidente directrice générale, préside l'assemblée générale (la « Présidente »).

…/…

Le bureau constate que (i) le quorum requis par la loi et les statuts est atteint L'assemblée générale est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

…/…

Puis, elle rappelle que l'assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- …/…

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Réduction du capital social par voie d'absorption des pertes de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Modification de l'article 3 des statuts intitulé « Objet social » ; adjonction d'activité ;
- Modification de l'article 10 des statuts intitulé « Administration » ;
- …/…
- Pouvoirs pour les formalités.

…/…

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Docusign Envelope ID: 7C0037F1-72E3-4D7F-8627-F1ACA9209C95

Huitième résolution

Réduction du capital social par voie d'absorption des pertes de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du (i) conseil d'administration et (ii) du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément à l'article L. 225-204 du code de commerce, après avoir rappelé que le compte « report à nouveau » présente, suite aux opérations réalisées ce jour dans le cadre de la troisième résolution, un solde négatif de (121.727.449,71 €), **décide** de réduire le capital social de la Société d'un montant de 121.689.057,75 € pour le ramener de 136.633.328 € à 14.944.270,25 €, par absorption d'une partie des pertes de la Société inscrites au compte « report à nouveau » à due concurrence (la « **Réduction de Capital 1** »), **prend acte** qu'au résultat de cette imputation, le compte « report à nouveau » s'élèvera à un montant de (38.391,96) €, **décide** que la Réduction de Capital 1 sera réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action composant le capital social de 16 € à 1,75 €, le capital social de la Société restant divisé en 8.539.583 actions, entièrement libérées et toutes de même catégorie, **constate** la réalisation définitive de la Réduction de Capital 1.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, **décide**, sous réserve de l'adoption de la septième résolution, de modifier l'article 6 des statuts de la Société intitulé « apport - capital social » de la manière suivante :

(i) Ajout d'un paragraphe ah : *« Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte du 22 avril 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 121.689.057,75 € par diminution de la valeur nominale ».*

(ii) Modification de l'article 2 – Capital : *« Le capital social est fixé à* 14.944.270,25 *€. Il est divisé en 8.539.583 actions de 1,75 € chacune ».*

Le reste des statuts demeurant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Modification de l'article des statuts intitulé « Objet social » ; adjonction d'activité

L'assemblée Générale décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 3 des statuts intitulé « Objet social », suite à une adjonction d'activité :

« *l'animation des sociétés dont elle est associée, en particulier par des prestations d'assistance technique dans les domaines juridique, financier, social et administratif* ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

Docusign Envelope ID: 7C0037F1-72E3-4D7F-8627-F1ACA9209C95

Modification de l'article 10 des statuts intitulé « Administration »

L'assemblée Générale décide de supprimer le paragraphe suivant à l'article 10 des statuts intitulé « Administration » :

« *Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins affectée à la garantie de sa gestion* ».

Par conséquent, l'article 10 des statuts serait rédigé de la manière suivante :

« ARTICLE 10 - ADMINISTRATION

La société est administrée par un conseil d'administration de 3 à 12 membres sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et rééligibles.

Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 70 ans. Si un administrateur personne physique vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à la date de la plus prochaine réunion du conseil d'administration. Si le représentant permanent d'une personne morale Administrateur vient à dépasser cet âge, la personne morale Administrateur procède sans délai à la nomination d'un nouveau représentant permanent ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

…/…

Quatorzième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

…/…

Pour extrait « certifié conforme »
Marion MENET
Présidente Directrice Générale

DocuSigned by:
[redacted]
E40C0648C249450...